

Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

Une brève histoire de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke,

1876-2011

Par

Alexis Dubois-Campagna

Octobre 2011

Une brève histoire de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, 1876-2011¹

Depuis près de 135 ans, la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) assure l’instruction publique. Aujourd’hui, l’organisme est imposant : le mandat éducationnel couvre à la fois l’enseignement primaire et secondaire, mais aussi la formation professionnelle, l’éducation aux adultes, ainsi que la formation adaptée à quelques écoles spécialisées. Pas moins de 45 établissements contribuent à cette mission éducative. Si bien que la CSRS accueille près de 20 000 élèves et se situe au troisième rang des plus grands employeurs de la région de Sherbrooke.

Les débuts de la Commission scolaire sont cependant modestes. Le 28 décembre 1876, le gouvernement québécois entérine la Loi 40, loi permettant la constitution du Bureau des commissaires d’écoles catholiques romains de la Cité de Sherbrooke (BCECRCS) ; la même charte autorise aussi la création du Bureau des commissaires d’écoles protestants, ce qui officialise la séparation confessionnelle des institutions éducatives sherbrookoises. Avant cette date, soit de 1854 à 1877, une seule Commission scolaire unifiée administre toutes les écoles publiques de Sherbrooke. Cette Commission scolaire est bilingue et non confessionnelle, c’est-à-dire qu’elle regroupe à la fois les catholiques et les protestants. La création du BCECRCS, au début de l’année 1877, permet la fondation d’une administration exclusivement dévolue à l’instruction des jeunes catholiques, de langues française et anglaise. Les jeunes anglophones fréquenteront en particulier les écoles *St. Patrick* (1911-1969) et *Marymount* (1958-1987) jusqu’à l’intégration des élèves au réseau anglophone (aujourd’hui, *Eastern Townships School Board*). Les élèves catholiques fréquentent les quatre écoles suivantes en 1877-78, soit la première année d’activité du BCECRCS : l’École du Centre (rue Gordon), l’École de l’Est (secteur de la rue du Conseil), l’École du Nord (boulevard Queen-Victoria) et l’Externat Mont Notre-Dame (rue de la Cathédrale).

¹ Pour plus de détails sur les différents aspects traités dans le présent texte, se référer au texte complet.

Si les cours sont donnés jusqu'à ce moment essentiellement dans des bâtiments de type résidentiel qui accueillent rarement plus d'une ou deux classes, les premières constructions entièrement dédiées à l'enseignement et répondant un peu plus à l'image contemporaine qu'on se fait d'une école, sont érigées dans la décennie 1880. À l'été 1882, le mouvement est lancé par la construction d'une nouvelle école pour garçons au centre-ville, l'école du Sacré-Cœur, au coin des rues Ball et Gillespie. Le quartier Est n'est pas en reste avec l'ouverture des écoles Saint-Jean-Baptiste en octobre 1885 et Sainte-Marie en septembre 1886. Ces trois grandes institutions sherbrookoises quasi centenaires – l'école du Sacré-Cœur est toujours active, alors que Saint-Jean-Baptiste et Sainte-Marie ferment respectivement leurs portes en 1981 et en 1978 – assureront une stabilité et une crédibilité à la jeune Commission scolaire. À titre indicatif, la Commission scolaire catholique accueille près de 800 élèves dans ses classes primaires lors de l'année scolaire 1885-1886. Par ailleurs, avec la fondation de ces écoles, dirigées soit par les Frères du Sacré-Cœur ou la Congrégation de Notre-Dame, l'enseignement par les laïcs, qui était de mise auparavant, devient rapidement marginal dans la Cité de Sherbrooke. Ce développement basé sur l'appui de ces deux communautés religieuses est en effet une des caractéristiques les plus importantes de la période 1876-1940.

Autre réalité importante à l'époque, l'inspecteur d'écoles est au cœur du système d'instruction publique au Québec. En fait, il est l'intermédiaire incontournable entre le plus haut responsable de l'éducation à l'époque, le surintendant, et les commissions scolaires et leurs différents établissements scolaires. Les principales fonctions de l'inspecteur sont de visiter les écoles deux à trois fois par année, évaluer le travail des institutrices et instituteurs, et faire passer des examens aux élèves. L'inspecteur d'écoles a comme objectif général d'améliorer le taux de diplomation de sa région, que ce soit par l'optimisation de l'accessibilité aux classes, l'accroissement de l'assiduité scolaire ou encore la modernisation des ressources matérielles des établissements. On favorise, par ailleurs, la division des sexes dans des classes ou des établissements séparés lorsque la densité démographique et les moyens financiers le permettent. La majorité des quartiers de Sherbrooke respectent cette logique jusque dans les années 1960.

Une nouvelle phase d'expansion s'ouvre dans les années 1940. Elle se caractérise par la création accélérée de nouvelles paroisses dans les quartiers émergents de Sherbrooke et par la création parallèle d'écoles de paroisse. Phénomène intéressant, ce sont essentiellement de nouvelles communautés religieuses dans le diocèse de Sherbrooke qui s'installent dans ces écoles. Ultimement, c'est plus d'une quinzaine de communautés religieuses qui s'impliqueront dans l'enseignement sur le territoire actuel de la Ville de Sherbrooke. Il faut souligner que les membres des communautés religieuses sont majoritaires dans l'enseignement jusqu'à la fin des années 1950. Par la suite, les enseignantes et enseignants laïques prennent la relève. Si ces derniers se distinguent comme groupe majoritaire à la fin de la décennie, il reste que ceux-ci sont présents dans les établissements scolaires sur toute la période historique. Le phénomène est particulièrement vrai pour les secteurs ruraux en périphérie de Sherbrooke. La quasi-totalité des écoles de rang et une part appréciable des écoles de village sont prises en charge par des institutrices laïques.

Or, ce qui stimule avant tout le développement du réseau scolaire sherbrookoïse, c'est l'explosion des naissances qui suit la fin de la 2^e Guerre mondiale ; le fameux baby-boom québécois. Dans les seules décennies 1950 et 1960, la Commission scolaire de Sherbrooke fait ériger 31 nouveaux établissements scolaires sur le territoire de la municipalité. Pas moins de 16 de ces écoles sont inaugurées entre 1950 et 1955, une pointe historique ! D'ailleurs, la logique des chantiers de construction épouse bien celle de la croissance des premières cohortes des baby-boomers. En effet, les premiers projets sont essentiellement des écoles primaires, alors que les projets d'écoles secondaires émergent autour du début des années 1960. Il faut aussi souligner que cette croissance est soutenue par un retour significatif de l'État en éducation. En effet, les successeurs du premier ministre québécois Maurice Duplessis, Paul Sauvé et Antonio Barrette, lancent le mouvement de refinancement du système d'éducation québécois, entre autres avec la majoration des octrois accordés aux commissions scolaires. La croissance de la clientèle étudiante est phénoménale : la Commission scolaire sherbrookoïse accueille, lors de l'année scolaire 1963-64, près de 15 600 élèves répartis dans 520 classes.

En plus du développement « naturel » de la Ville, la Commission sherbrookoise voit aussi le nombre d'établissements augmenter suite à des annexions scolaires. Une vague d'annexions commence à la fin des années 1960, entre autres avec Rock Forest (1967), Deauville (1967) et Ascot Corner (1968). Il faut dire que les petites municipalités scolaires ont de plus en plus de difficultés à offrir des installations modernes et un personnel spécialisé, avec leur budget limité. De plus, le phénomène est accentué suite à la mise en application de la Loi 27 en 1971-72, qui force le regroupement des quelques 800 commissions scolaires québécoises pour en former 254 (224 catholiques et 30 protestantes). Sur le territoire estrien, cette nouvelle réglementation réduit le nombre de commissions scolaires locales de 45 à 7. En 1972 seulement, la Commission scolaire de Sherbrooke annexe, cette fois, les municipalités scolaires de Bromptonville, de Lennoxville, de Saint-Denis-de-Brompton et de Waterville.

Après le tumulte des années 1950 à 1970, la Commission scolaire de Sherbrooke entre progressivement dans une phase de stabilisation des opérations. Les baby-boomers étant maintenant sur le marché du travail, les commissaires doivent réajuster les besoins pour la clientèle étudiante et, de manière générale, réfléchir au rôle et à l'avenir de certains établissements scolaires. Une des réponses à ces questionnements est la fermeture d'un bon nombre d'écoles devenues progressivement désuètes. Plusieurs établissements pionniers ne résistent pas à ce chambardement : par exemple, les écoles Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Marie, Racine et Sainte-Thérèse-d'Avila sont toutes fermées et vendues au tournant des décennies 1970-80. Il ne faut pas croire que la Commission scolaire est pour autant en déclin, loin de là !

De fait, ce réajustement implique en parallèle l'amélioration et le réaménagement des autres établissements afin d'accueillir l'ensemble des élèves. Dans certaines situations, cela va même jusqu'à une reconstruction complète ou majeure de l'école. C'est le cas de l'école Alfred-DesRochers de Saint-Élie-d'Orford, inaugurée à l'automne 1981 ; née de la fusion des écoles Vierge-Immaculée et Saint-Pie-X. D'ailleurs, les écoles primaires et secondaires tendent à se spécialiser, en développant des créneaux particuliers. Une des pionnières à ce niveau est l'école primaire du Sacré-Cœur de Sherbrooke qui lance son

programme d'arts en musique en 1972. De son côté, l'école secondaire du Triolet implante le programme Sport-études en 1988, alors que l'école secondaire de la Montée propose depuis peu un programme de formation en Arts de la scène. C'est que l'on envisage de plus en plus l'instruction publique dans un esprit global de développement de l'individu. Le savoir académique côtoie maintenant les préoccupations écologiques et l'adoption de saines habitudes de vie. Les liens entre salubrité, alimentation, activité physique et, la réussite et la persévérance scolaire sont aujourd'hui clairement démontrés. La Commission scolaire en fait une priorité.

La Commission scolaire de Sherbrooke connaît finalement un changement fondamental avec l'abandon de sa vocation confessionnelle. C'est en 1997, que la ministre de l'Éducation Pauline Marois dépose son projet de loi implantant les commissions scolaires linguistiques ; la Loi 180 entre en vigueur le 1^{er} juillet 1998. Avec la création de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke en 1998, l'épithète « catholique » disparaît, elle qui était présente depuis 1876 !